

Lettre aux députés



Publié le 16 décembre2020

« Madame la députée, Messieurs les députés, élus de La République en Marche, Indre et Loire

Le 20 Octobre une proposition de loi relative à la sécurité globale n° 3452 (PDF) a été déposée puis adoptée par la Commission des lois. Le 26 Octobre, le gouvernement engage la procédure accélérée sur ce texte qui a été présenté à l'Assemblée le 17 Novembre. Le même jour, une manifestation de protestation contre cette loi à laquelle participaient en nombre des journalistes a été violemment réprimée.

Vos noms figurent dans la liste des parlementaires participant dès l'origine à cette initiative.

Qui peut croire que vos intentions relevaient du seul souci de l'ordre public et de l'intérêt général.

En effet, et nous le savons, le dépôt d'une loi d'origine parlementaire n'est pas assujetti à une consultation obligatoire du conseil d'Etat et les députés de la REM sont de trop fidèles obligés du pouvoir macroniste pour oser s'en affranchir. Vous saviez, comme nous le savons, que cette démarche n'avait donc rien de démocratique et que vous prêtiez votre concours à ce projet d'une approche violente et anti républicaine du maintien de l'ordre voulue par le pouvoir pour en faciliter l'adoption.

A cause de vous, la France, pays des Droits de l'Homme, est l'objet de critiques et d'inquiétudes qui montrent à quel point vous contribuez à ternir son image aux yeux du monde. Ainsi, la Commission européenne « se réserve le droit d'examiner la législation finale afin de vérifier sa conformité avec le droit de l'UE » (Obs, 23/11). En ces temps de crise, « il est plus important que jamais que les journalistes puissent faire leur travail librement et en toute sécurité » (C. Wigaud, porte-parole de la Commission.)

L'Organisation des Nations unies (ONU), saisie par la Ligue des droits de l'Homme (LDH), a adressé, le 12 novembre 2020, à monsieur le Président de la République des recommandations concernant la proposition de loi « Sécurité globale ». Les termes utilisés sont particulièrement sévères « L'information du public et la publication d'images et d'enregistrements relatifs à des interventions de police sont non seulement essentiels pour le respect du droit à l'information, mais elles sont en outre légitimes dans le cadre du contrôle démocratique des institutions publiques ».

Avocats, Syndicat de la magistrature, syndicats de journalistes, Ligue des Droits de l'homme, citoyens, s'insurgent contre la loi et plus particulièrement contre les atteintes à la liberté d'expression qu'autorise l'article 24. Une exception notable toutefois, Marine Le Pen que l'on entend peu, a tenu à défendre cette loi à la tribune de l'Assemblée. Vous voilà en bonne compagnie.

Bien qu'à l'origine de cette démarche, vous Madame vous vous êtes abstenue au moment du vote et l'on a quelque peine à comprendre la logique de votre attitude, vous Messieurs vous êtes répandus dans la presse pour y exposer publiquement vos états d'âme comme d'ailleurs une autre élue de notre département et l'on vous plaindrait presque de connaître de tels cas de conscience si vous n'aviez les unes et les autres courageusement choisi votre camp qui n'est pas celui de la liberté.

Et ce renoncement à la liberté auquel à vous entendre vous auriez douloureusement consenti est bien mal payé en retour. L'agression scandaleuse d'un jeune homme par trois policiers ce samedi 21 novembre démontre s'il le fallait à quel point les images sont utiles, à quel point le fait de filmer y compris les policiers relève d'un droit élémentaire et d'une liberté qu'il importe de préserver pour la sécurité de tous, donc à quel point l'article 24 de la loi est insoutenable. Mais il y a plus. Le premier ministre - il y est contraint par les circonstances - décide la saisine du Conseil d'Etat pour juger de la constitutionnalité de la loi puis la réunion d'une Commission « d'experts » chargés de rédiger une nouvelle version de l'article 24 avant que la loi ne soit présentée au Sénat. C'en est trop ! « Nous ne sommes pas des paillassons sur lesquels on s'essuie» (Aurore Bergé), « insulte dévastatrice » (Yaël Braun-Pivet), « c'est une humiliation» (Naïma Moutchou). Brutale prise de conscience ? Non, rien de plus qu'une révolution de palais, la fronde d'élus mal récompensés d'une complaisance à toute épreuve, que l'on met sur la touche avec désinvolture. Néanmoins pour calmer une grogne inutile en ces temps difficiles, le premier ministre transforme cette commission (interview de Gérard Darmanin sur France 2). Elle ne récrira pas l'article 24 et se contentera de faire des suggestions. Vous vous scandalisez d'être ainsi traités et en appelez au respect du rôle du Parlement alors que c'est votre servilité même qui a pu autoriser de tels dénis démocratiques.

Nous vous demandons la suppression du projet de Loi sécurité globale profondément anti démocratique, attentatoire aux libertés fondamentales et source de graves désordres au sein de notre nation. Auriez-vous oublié que vous êtes avant tout les représentants de vos mandants à qui Madame la députée, Messieurs les députés la REM d'Indre et Loire, vous devrez rendre compte..

Nous saurons vous le rappeler.